

Posez-vous les bonnes questions...



- ▶ Pouvons-nous devenir propriétaires avec ce que nous gagnons ?
- ▶ Quelles en seront les conséquences sur notre budget ?
- ▶ Quels prêts pouvons-nous obtenir ? Avons-nous droit à un prêt ou une aide de l'État, d'une collectivité locale ou du 1% logement ?
- ▶ Comment nous y retrouver dans la diversité des formules de prêts ?
- ▶ Comment les mensualités de nos prêts vont-elles évoluer dans le temps ?
- ▶ Est-il raisonnable d'emprunter sur une très longue durée ? Peut-on modifier la durée en cours de remboursement ?
- ▶ Construire ou acheter ? Du neuf ou de l'ancien ?
- ▶ Comment concilier l'achat ou la revente d'un logement avec notre situation familiale et son évolution possible : mariage, union libre, pacs, divorce...
- ▶ Mobilité professionnelle, perte d'emploi, retraite... quelles conséquences sur notre projet ?
- ▶ Quels sont les frais annexes : frais liés à l'emprunt, frais de mutation, taxes et impôts locaux ?
- ▶ Si le déménagement entraîne un éloignement du lieu de travail : quel sera le coût des transports, existe-t-il des transports en commun, faudra-t-il acheter une voiture ?
- ▶ A quoi nous engage la signature d'un contrat : contrat pour la construction, promesse de vente, contrat de réservation, offre de prêt...?



Des conseils complets, objectifs et personnalisés pour vous aider à décider



À l'ADIL, les conseillers que vous rencontrerez sont des spécialistes du droit et du financement du logement

- ▶ Ils établiront avec vous un diagnostic personnalisé de votre projet conforme à votre situation et à son évolution prévisible : étude de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridiques...
- ▶ Ils réaliseront différentes simulations financières pour la construction ou l'achat d'un logement neuf ou ancien...
- ▶ Ils dresseront avec vous la liste des questions à poser aux établissements prêteurs
- ▶ Ils vous conseilleront sur :
 - les démarches à effectuer pour acheter ou faire construire, les critères de choix d'un terrain,
 - les contrats proposés par les professionnels : constructeurs, agents immobiliers, notaires, architectes...
 - les impôts, taxes et assurances liés au logement,
 - les règles applicables au lotissement ou à la copropriété...

Prenez rendez-vous avec votre ADIL et venez, munis des renseignements nécessaires à l'établissement de votre étude de financement, notamment :

Situation de famille, salaires, prestations familiales, avis d'imposition ou de non imposition des deux dernières années...

Fonds disponibles : économies, prêt 1% logement, plan et livret épargne logement avec date de souscription et montant des intérêts acquis...

